

Bulletin d'Information Burobout i C

Société Civile de Placement Immobilier

4^{ème} Trimestre 2011



Actualité

Résultats 2011

En dépit des répercussions des crises financières et économiques qui se succèdent depuis plusieurs années, votre Société clôture son exercice 2011 avec des résultats en hausse, permettant de relever le montant de la distribution tout en reconstituant le report à nouveau.

Ainsi, après trois années de revenus stabilisés à 15,30 €, le coupon annuel 2011 passe à 15,45 € par part portant jouissance 12 mois.

Ce montant a été fixé en concertation avec votre Conseil de Surveillance ; l'augmentation s'est voulue intentionnellement mesurée pour affecter le reliquat au report à nouveau et continuer à pratiquer une politique prudente basée sur la volonté de ne pas baisser les revenus.

Dans ces conditions, le report à nouveau atteindra, au 1^{er} janvier 2012, $2.332.253 \in \text{soit } 2,26 \in \text{par part contre } 2 \in \text{en 2011 (étant observé qu'en un an le nombre de parts a progressé de 15 %).}$

Depuis la fusion en 2003 et la reprise des augmentations de capital, le coupon annuel de votre SCPI a progressé de plus de 20 % et n'a jamais subi de baisse. Dans le même temps, la valeur de la part (prix d'exécution frais inclus) a enregistré une hausse de 62 %.

Tout au long de l'exercice, la demande de parts BUROBOUTIC est restée soutenue : plus de 38 M € ont été collectés (dont environ la moitié auprès d'anciens associés) et votre Société a désormais dépassé les 300 millions d'euros de capitalisation.

Les investissements réalisés en 2011, financés sur fonds propres, sont pour la plupart des immeubles neufs ou très récents et sont, en grande majorité, sécurisés par des baux fermes et des signatures de premier ordre telles que Nature et Découvertes, Crédit Agricole, CIC, Novembal, Kaufman & Broad, ...

Le patrimoine s'est par ailleurs enrichi de belles adresses parisiennes (boulevard Saint-Germain, avenue du Maine) et toulousaine (allées Jean Jaurès), sans pour autant altérer le rendement moyen des investissements 2011 qui s'établit à 7,23 % acte en mains, dans un contexte concurrentiel où les taux de marché se situaient plutôt entre 6,5 et 7 %.

Perspectives 2012

L'engouement des épargnants pour le produit SCPI ne se dément pas en ce début d'année 2012 à en juger par le succès de la 16ème augmentation de capital en cours

Comme par le passé, la maîtrise de la collecte, qui passe par un plafonnement mensuel des souscriptions, est essentielle pour maintenir la régularité des résultats en veillant à ce que chaque part nouvelle soit rémunérée, dès son entrée en jouissance, par les loyers de nouveaux immeubles et non par ceux du patrimoine existant

À ce jour, 70 % de la collecte de la 1 tranche de l'augmentation de capital sont d'ores et déjà investis ou en cours de signature.

Dans ces conditions et dans la mesure où le report à nouveau a retrouvé un niveau de sécurité satisfaisant, les objectifs de distribution peuvent être fixés à un niveau équivalent à celui de cette année, soit 15,45 € par part portant jouissance 12 mois.

La Société de Gestion FIDUCIAL GÉRANCE



Ч

Chiffres clés

Nombre d'associés	6.023
Nombre de parts	1.065.274

Nombre d'immeubles	225
Surface	163.686 m²
Loyers quittancés (HT / an)	18.959.110 €
Taux d'occupation *	94 %

Valeur nominale	150,00 €
Valeur de réalisation / part au 31.12.11	233,03 €
Valeur de reconstitution / part au 31.12.11	271,85 €
Prix d'exécution hors frais	256,00 €
Prix d'exécution frais inclus	284,11 €
Prix de souscription	285,00 €

Capital social (souscrit ou en cours de souscription)	159.791.100 €
Valeur de réalisation au 31.12.11	248.242.064 €
Capitalisation selon le prix d'exécution hors frais	272.710.144 €
Capitalisation selon le prix de souscription	303.603.090 €

^{*} Taux d'occupation = loyers quittancés / (loyers quittancés + loyers potentiels des lots vacants).

n o

Ø

S

Situation locative

Locations

ADRESSE	SURFACE EN M ²	NATURE	PRISE D'EFFET
118, rue de la Boétie - 75008 PARIS	110	Bureaux	01/10/2011
80-84, route de la Libération - PONTAULT COMBAULT 77340	111	Bureaux	01/10/2011
33, bis boulevard Gambetta - 78300 POISSY	163	Bureaux	07/11/2011
23-39, rue Camille Desmoulins - 94230 CACHAN	62	Commerce	15/11/2011
58/60, rue Etienne Dolet - 92240 MALAKOFF	128	Bureaux	21/11/2011
33, rue des Chardonnerets - 95700 ROISSY	136	Bureaux	21/11/2011
	SURFACE EN M ²	LOYERS H.T. / AN	
TOTAL DES LOCATIONS	751	157.360 €	

Départs - Locaux mis en location

ADRESSE	SURFACE EN M ²	NATURE	DATE DE DÉPART
118, rue de la Boétie - 75008 PARIS	110	Bureaux	30/09/2011
103, boulevard Charles de Gaulle - 92700 COLOMBES	78	Commerce	12/10/2011
14, rue de Cornouaille - 44300 NANTES	106	Bureaux	15/10/2011
33, ter boulevard Gambetta - 78300 POISSY	148	Commerce	18/10/2011
33, rue des Chardonnerets - 95700 ROISSY	71	Bureaux	28/11/2011
5, place Nelson Mandela - 78340 LES-CLAYES-SOUS-BOIS	70	Commerce	05/12/2011
Place Claudel - 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	70	Commerce	13/12/2011
10-12, rue Camille Desmoulins - 94230 CACHAN	142	Bureaux	14/12/2011
	SURFACE EN M ²	LOYERS H.T. / AN	
TOTAL DES DÉPARTS	795	175.337 €	

Départs - Locaux mis en vente

ADRESSE	SURFACE EN M ²	NATURE	DATE DE DÉPART
Rue de la Patelle - 95613 CERGY PONTOISE	4.094	Entrepôts	01/12/2011
	SURFACE EN M ²	LOYERS H.T. / AN	
TOTAL DES DÉPARTS	4.094	318.547 €	



Patrimoine

Vente

Δ

Aucune cession d'actif n'a été effectuée au cours du trimestre.

Acquisitions

- Immeuble indépendant à usage de bureaux et de commerce récemment restructuré, développant une surface globale de 962 m². Cet actif est situé dans TOULOUSE intra-muros (31), 59, allées Jean Jaurès et est loué à la société KAUFMAN & BROAD. Cette acquisition a été réalisée le 20/12/2011 au prix net vendeur de 2.512.000 €.
- Ensemble immobilier à usage de bureaux d'une superficie totale de 2.534 m² répartie sur deux immeubles indépendants et deux lots de copropriété, situé 1,2 et 6, avenue de l'Europe dans le parc tertiaire « AIRPARK » de TOUSSUS LE NOBLE (78). Cet ensemble, loué par baux fermes de 9 ans, constitue le siège social de NATURE & DECOUVERTES (à l'exception d'une surface de 232 m² louée par bail 3/6/9 à la société OSAC, filiale du Groupe APAVE). Cette acquisition est intervenue le 21/12/2011 moyennant un montant global de 3.950.000 € net vendeur.
- Boutique de 637 m² située dans le centre commercial MAINE MONTPARNASSE sis 33, avenue du Maine à PARIS 15è™ (75) louée, depuis le 1^{er} janvier 2011, à NATURE et DECOUVERTES par bail de 10 ans ferme. L'acte de vente a été signé le 21/12/2011 au prix net vendeur de 5.315.000 €.
- Local commercial (avec appartement à l'étage) dans un immeuble pierre de taille sis à PARIS 5^{ème} (75), 76, boulevard Saint-Germain, d'une surface globale de 347 m², acquis le 30/12/2011 au prix net vendeur de 1.950.000 € et loué au CRÉDIT AGRICOLE.

Ces investissements rapportent 1.032.749 € HT de loyers annuels nets de charges et génèrent un rendement moyen supérieur à 7 % acte en mains.

Provisions pour grosses réparations	Montant global	En pourcentage des loyers annuels	En pourcentage de la distribution annuelle N
Provisions / grosses réparations au 01.01.2011	1.694.410 €		
Dotation depuis le 01/01/11 *	491.529 €		
Prélèvement depuis le 01/01/11	500.120 €		
Solde disponi	ble 1.685.819 €	8.89 %	11.53 %

^{*} Dotation aux provisions / grosses réparations = 2,75 % des loyers quittancés HT.

Composition du patrimoine (par référence à la valeur vénale au 31.12.2011)







GESTION DES ASSOCIÉS



Augmentation de capital

Montant de l'augmentation

Capital social: de 17.250.000 € par émission de 115.000 parts de 150 € nominal

Capitaux à collecter : de 32.775.000 € soit 115.000 parts de 285 € prime d'émission incluse

Date d'ouverture de la souscription : 28 novembre 2011

Date de clôture de la souscription : 31 mars 2012, avec faculté de :

- limiter l'augmentation de capital au montant effectivement souscrit à la date de clôture sous réserve qu'il représente au moins 75 % de l'augmentation de capital.
- ou clôturer par anticipation, sans préavis, si le montant de 32.775.000 € est collecté.
- ou relever le montant de l'augmentation de capital, par l'émission de 35.000 parts maximum supplémentaires, dès que celle-ci sera intégralement couverte et que 75 % au moins des fonds collectés seront investis ou affectés à des investissements en cours de réalisation. Dans cette hypothèse, aucune souscription supplémentaire ne pourra être recueillie tant que ne sera pas publié un nouvel avis dans le Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires,
- ou proroger la période de souscription si l'émission n'est pas intégralement souscrite à la date de clôture ou en cas de majoration du montant de l'augmentation de capital.

Prix de souscription :

Valeur nominale : 150 €

Prime d'émission : 135 €

Prix de souscription (pour une part) :

La commission de souscription d'un montant de $28,50 \in HT$ / part compris dans le prix de souscription, sera facturée directement par la Société de Gestion à BUROBOUTIC, soit $34,09 \in TTC$.

Minimum de souscription

Tout souscripteur, non associé de BUROBOUTIC, devra souscrire un minimum de 10 parts.

Modalités d'enregistrement des souscriptions

Les souscriptions payées comptant ne seront validées qu'à compter de la date d'encaissement des fonds correspondant à la totalité du prix de souscription.

Les souscriptions financées à crédit ne seront validées qu'après encaissement des fonds correspondant à la totalité du prix de souscription, sous réserve toutefois que le règlement intervienne avant la date de clôture, quelle qu'elle soit. Les parts qui ne seront pas intégralement payées à la date de clôture ne seront pas validées et pourront être remplacées par des souscriptions payées comptant.

Pour permettre l'adéquation entre investissements et collecte, la Société de Gestion aura la faculté, si elle le juge nécessaire, de limiter, sans préavis, le nombre de parts souscrites à 25.000 par période de jouissance. En cas d'application de cette disposition, les souscriptions concernées, ainsi que leur règlement, seront reportées le ou les mois suivant(s) dans la limite des parts disponibles. Les souscriptions à crédit n'entreront dans le calcul du quota qu'au moment de leur validation.

Jouissance des parts

Compte tenu de ce qui précède, la date de jouissance des parts sera fixée en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants, et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription.

Date de règlement de la souscription	Jouissance des parts
Entre le 28/11/2011 et le 31/12/2011	01/04/2012
Entre le 01/01/2012 et le 31/01/2012	01/05/2012
Entre le 01/02/2012 et le 29/02/2012	01/06/2012
Entre le 01/03/2012 et le 31/03/2012	01/07/2012

En cas de prolongation de la période de souscription, les parts porteraient jouissance selon la même périodicité que ci-dessus, soit le premier jour du quatrième mois pour toutes parts souscrites et entièrement réglées avant le dernier jour ouvré d'un mois.

La date effective de versement des premiers revenus sera postérieure à la date de jouissance des parts.

Ainsi pour une date de jouissance en avril, mai ou juin 2012, le versement des revenus interviendra fin juillet 2012.

Les versements des revenus (acomptes) seront trimestriels (fin janvier, avril, juillet et octobre) et fonction de la date de jouissance attribuée aux parts souscrites.

Évolution des souscriptions au cours du 4ème trimestre 2011

285 €

Date	Nombre de parts	Capital nominal	Prime d'émission	Capitaux collectés
Du 28.11 au 31.12.11	25.274	3.791.100 €	3.411.990 €	7.203.090 €
Réservations (quotas)	25.026	3.753.900 €	3.378.510 €	7.132.410 €

Évolution du capital

	Au 30.09.2011	Au 31.12.2011
Capital nominal	156.000.000 €	159.791.100 €
Prime d'émission brute	58.520.545 €	61.932.535 €
Total des capitaux collectés	214.520.545 €	221.723.635 €
Nombre de parts	1.040.000	1.065.274
Nombre d'associés	5.920	6.023

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ SECONDAIRE

Conditions valables par application de l'article L214-59 du Code monétaire et financier ainsi que du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Transmission des ordres d'achat et de vente

Les associés désirant **céder leurs parts** doivent adresser à la Société de Gestion un **mandat de vente**, dûment complété et signé, contenant notamment le nombre de parts à vendre et le prix **minimum** souhaité. Si le donneur d'ordre est <u>un particulier détenant les parts dans son patrimoine privé</u> ou une société non assujettie à l'impôt sur les sociétés, il doit annexer à son ordre de vente le document intitulé *mandat et attestation à joindre à la déclaration des plus-values immobilières*. À défaut, l'ordre de vente ne pourra être validé et ne pourra être inscrit sur le registre.

Les personnes désirant **acheter des parts** doivent adresser, directement à la Société de Gestion ou par un intermédiaire, un **mandat d'achat**, dûment complété et signé, contenant notamment le nombre de parts à acheter et le prix **maximum**, **tous frais inclus**, à payer. Les ordres d'achat peuvent être assortis d'une durée de validité.

Les ordres de vente ou d'achat peuvent être modifiés ou annulés selon les mêmes modalités.

Les formulaires de mandat de vente ou d'achat ainsi que les formulaires de modification ou d'annulation sont disponibles sur simple demande auprès de FIDUCIAL GÉRANCE, 41, rue du capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Tél. 01 49 07 86 80 ou téléchargeables sur le site : www.fiducial-gerance.fr

Registre des ordres d'achat et de vente

À réception, la Société de Gestion horodate les ordres après avoir vérifié leur validité et les inscrit, par ordre chronologique, sur un registre.

Les ordres ne sont valablement inscrits, modifiés ou annulés sur le registre que s'ils comportent les caractéristiques prévues dans les formulaires de mandat de vente ou d'achat, de modification ou d'annulation.

Les ordres de vente portant sur des parts nanties ne seront inscrits sur le registre qu'après réception, par la Société de Gestion, de l'accord écrit du bénéficiaire ou de la mainlevée de nantissement.

Le registre n'est pas consultable mais les cinq prix d'achat les plus élevés et les cinq prix de vente les plus faibles, ainsi que les quantités correspondantes, peuvent être communiqués à toute personne qui en fait la demande.

Couverture des ordres

Préalablement à la confrontation des ordres, **une couverture des ordres**, dont les modalités sont précisées sur le mandat d'achat, est demandée à tout acheteur, dans la limite du montant global maximum de la transaction, frais inclus.

En cas de non respect de cette condition, l'ordre d'achat est annulé.

Confrontation et prix d'exécution

Les ordres d'achat et de vente sont confrontés périodiquement à intervalles réguliers et à heure fixe pour déterminer un prix d'exécution unique qui est celui auquel peut être échangée la plus grande quantité de parts.

La périodicité a été fixée à un mois étant observé que le prix d'exécution sera établi le dernier jour ouvré de chaque mois à 12 H 00.

Règlement et frais de transaction

Le règlement des parts acquises est effectué par **prélèvement sur la couverture** du montant de la transaction, frais inclus. Si le montant de la transaction est inférieur au montant de la couverture, le solde est rétrocédé à l'acheteur par la Société de Gestion, sauf si l'ordre d'achat n'a été exécuté que partiellement.

Les frais de transaction sont les suivants : - droits d'enregistrement : 5 % du prix cédant,

- commission de cession, perçue par la Société de Gestion : 5 % HT (soit 5,98 %TTC) du prix cédant.

Si les parts cédées donnent lieu à taxation sur les plus-values immobilières, le produit de la vente sera versé au cédant **déduction faite du montant de l'impôt acquitté** par FIDUCIAL GÉRANCE pour son compte.

Cessions directes

Les parts peuvent également être cédées entre associés, et entre associés et tiers, directement entre eux sans intervention de la Société de Gestion ou d'un intermédiaire.

Les conditions sont alors librement débattues entre les intéressés sans oublier qu'il y a lieu de prévoir les droits d'enregistrement (5 % du prix cédant) et les frais de transfert (selon les conditions ci-dessous).

Si le cessionnaire n'est pas associé, la cession est soumise à l'agrément préalable de la Société de Gestion dans les formes et conditions prévues dans les statuts.

Une fois la cession effectuée et enregistrée auprès de la recette des impôts, elle doit être notifiée à la Société de Gestion qui se chargera de procéder au transfert de propriété sur le registre des associés.

Jouissance des parts

Les parts cédées cessent de participer aux distributions d'acomptes et à l'exercice de tout autre droit à partir du premier jour du trimestre civil au cours duquel la cession intervient.

La société ne garantit pas la revente des parts.

FRAIS DE TRANSFERT:

Des frais de dossier forfaitaires s'élevant à la somme de 100 € TVA incluse, seront versés à la Société de Gestion à l'occasion de tout transfert de parts quelle qu'en soit la nature, à l'exception des transferts consécutifs aux cessions de parts avec intervention de la Société de Gestion. Ils seront ramenés à 50 € TTC si le nombre de parts transférées est inférieur à 50 parts. Dans l'hypothèse où une opération nécessiterait plusieurs transferts sur le registre de la société pour le même titulaire de parts ou le même usufruitier, les frais calculés sur le nombre total des parts transférées, ne seront décomptés qu'une seule fois sous réserve que ces transferts puissent être réalisés le même jour.

Ces frais seront à la charge du nouveau titulaire des parts (étant précisé qu'ils seront à la charge de l'usufruitier dans le cas de parts démembrées) et seront exigibles préalablement au transfert. Toutefois, pour ne pas différer l'opération en cas de retard de paiement, la Société de Gestion pourra imputer ces frais sur le montant des revenus distribués au nouveau titulaire des parts.

S



GESTION DES ASSOCIÉS



Distribution des revenus

Acompte du 4^{ème} trimestre 2011

-		
Recettes Locatives	Produits Financiers	Acompte total (avant prélèvement libératoire)
3,69 €	0,06 €	3,75 €

Les résultats de la société au 31.12.2011 permettent de distribuer, en sus de l'acompte du 4 ême trimestre, un complément de 0,45 € / part, réparti par douzième de mois de jouissance pour les parts émises au titre des augmentations de capital et ce, sans prélèvement sur le report à nouveau.

Coupon annuel (par part portant jouissance 12 mois)

	Recettes Locatives	Produits Financiers	Total des Acomptes	Complément 4 ^{ème} Trimestre	Total distribué
Rappel 2010	14,69 €	0,19 €	14,88 €	0,42 €	15,30 €
Coupon annuel 2011	14,84 €	0,16 €	15,00 €	0,45 €	15,45 €

Le placement de la trésorerie de BUROBOUTIC est exclusivement réalisé en comptes à terme ou certificats de dépôt négociables (CDN). Depuis le 1e octobre 2011, en cas d'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire sur les revenus financiers réalisés par BUROBOUTIC, le taux est de 19 %. Compte tenu des prélèvements sociaux, le prélèvement total s'établit à 32,50 % (19 % d'impôt + 13,50 % de prélèvements sociaux). A compter du 01/01/2012, ce taux sera porté à 37,50 % (24 % d'impôt + 13,50 % de prélèvements sociaux).

Report à nouveau		Montant global	Montant / Part	En pourcentage du coupon annuel N
Report à nouveau au 01.01.2011		1.774.865 €	2,00 €	13,03 %
Sommes en attente d'affectation au 31.12.2011		557.387 €		
	Solde disponible	2.332.252 €	2,26 €	14,65 %

Résultats 2011

Évolution du prix de la part				
	Prix d'exécution au 01.01.11	Prix d'exécution au 31.12.11	Prix de souscription au 31.12.11	Prix moyen 2011 (augmentation de capital comprise)
Hors frais	256,00 €	256,00 €		
Frais inclus	284,11 €	284,11 €	285 €	273,25 €
Variation 0 %				

Rendement				
Sur prix d'exécution	Sur prix moyen	Sur prix		
au 01.01.11	2011	de souscription		
Frais inclus	Frais inclus	au 31.12.11		
5,44 %	5,65 %	5,42 %		



Marché secondaire

Confrontation des ordres d'achat et de vente

DATE DE CONFRONTATION	PARTS INSCRITES À L'ACHAT	PARTS INSCRITES À LA VENTE	PARTS EXÉCUTÉES	PRIX D'EXÉCUTION (hors frais)	PRIX ACQUÉREUR * (frais inclus)
31/10/2011	Suspension du marché secondaire du 6 octobre au 28 novembre 2011				
30/11/2011	1.958	759	672	256 €	284,11 €
30/12/2011	3.242	1.782	1.725	256 €	284,11 €
* Priv d'avacution + droite d'annagistrement de 5 % + commission de cassion		2 397			

^{*} Prix d'exécution + droits d'enregistrement de 5 % + commission de cession de 5 % HT (5,98 % TTC)

Situation du registre après confrontation du 30.12.11

(Les cinq prix les plus élevés à l'achat et les plus faibles à la vente)

Parts inscrites à l'achat	Prix offerts (hors frais)	Parts inscrites à la vente
0	260	57*
4	256	0
490	250	0
40	247	0
13	243	0
180	238	0

^{*} A un prix, frais inclus, supérieur au prix de souscription de la 16^{time} augmentation de capital.

CALENDRIER DES PROCHAINES CONFRONTATIONS

Mardi 31 janvier 2012 Mercredi 29 février 2012 Vendredi 30 mars 2012 Vendredi 27 avril 2012 Jeudi 31 mai 2012

Les donneurs d'ordres d'achat sont informés que leur chèque sera encaissé dès réception pour respecter les modalités de couverture des ordres.

La situation du registre varie quotidiennement. FIDUCIAL Gérance peut fournir à toute personne qui en fait la demande toute information sur l'état du registre (les cinq prix d'achat les plus élevés et les cinq prix de vente les plus faibles ainsi que les quantités demandées et offertes à ces prix). Ces informations sont publiées quotidiennement sur le site www.fiducial-gerance.fr dans la rubrique "carnet d'ordres".

Pour votre information





Φ

Φ

9

Ε

Assemblée Générale

L' Assemblée Générale de la SCPI BUROBOUTIC, statuant sur les comptes de l'exercice 2011, sera convoquée pour le mardi 5 juin 2012. Le lieu et l'heure seront précisés sur les convocations.

Au terme de la réglementation en vigueur, la demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée ne sera prise en considération que si elle émane d'associés détenant un nombre de parts minimum tel que défini par l'article R 214-125 du Code Monétaire et Financier, et si elle est adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception 25 jours au moins avant la date de l'assemblée. Cette demande d'inscription doit être accompagnée du texte des projets de résolutions assorti d'un exposé des motifs.

Conformément aux dispositions adoptées dans son règlement intérieur, Le Conseil de Surveillance se renouvellera partiellement cette année, de sorte que les mandats de trois membres arriveront à expiration à l'issue de la prochaine assemblée.

Tout dossier de candidature au poste de membre du Conseil de Surveillance devra parvenir à la Société de Gestion, FIDUCIAL GERANCE, 41 rue du capitaine Guynemer 92925 La Défense cedex, le 26 mars 2012 au plus tard et devra être accompagné d'un curriculum vitae portant sur les références professionnelles et activités des cinq dernières années. Tout postulant devra par ailleurs s'engager à accepter et respecter le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.



Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

Il est conseillé aux associés concernés par la déclaration de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune de conserver, à titre de justificatif, les bulletins trimestriels d'information dans lesquels sont publiés les prix d'exécution des parts, s'ils s'y réfèrent pour l'évaluation de leurs parts.

A titre indicatif, il est rappelé que le prix d'exécution du 30 décembre 2011 était de 256 euros net vendeur.

SCPI BUROBOUTIC: Visa de l'Autorité des marchés financiers SCPI n°11-40 en date du 9 novembre 2011 **FIDUCIAL GÉRANCE**: Agrément de la COB (devenue AMF) N° SG-SCPI 95-34 en date du 4 mai 1995

